RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SSER
Statistique publique de la justice
SSER Service de la statistique, des études et de la recherche

Infos Rapides Justice n°46 • Octobre 2026

Légère hausse du nombre de condamnations prononcées en 2025

Sébastien Le Breton, SSER
Anne Levet, SSER

En 2025, 556 000 condamnations définitives sont prononcées par les juridictions françaises (hors collectivités d'outre-mer), en hausse de 0,7 % par rapport à 2024. Ces condamnations sanctionnent des crimes, délits ou contraventions de 5e classe, commis par des personnes majeures ou mineures au moment des faits.

Ces condamnations définitives figurent au Casier judiciaire national. Les amendes forfaitaires ne sont pas prises en compte dans cette publication.

Sur un an, les condamnations à l'encontre des personnes majeures augmentent de 1 %

En 2025, 3 600 condamnations de plus qu'en 2024 sont prononcées contre des personnes majeures (+ 1 %).

La grande majorité des condamnations inscrites au Casier judiciaire concerne des délits. Ainsi, sur près de 527 000 condamnations prononcées à l'encontre de majeurs en 2025, 500 000 le sont pour des délits, 24 000 pour des contraventions et 2 500 pour des crimes. Les condamnations criminelles baissent de 3,2 % entre 2024 et 2025. Sur la même période, les condamnations pour délit augmentent de 1,3 % et les condamnations pour contravention diminuent de 10 %.

Par ailleurs, près de 69 000 compositions pénales sont prononcées en 2025, 65 000 pour délit et 3 400 pour contravention. Les compositions pénales sont inscrites au Casier judiciaire lorsque la sanction associée est exécutée par l'auteur (cf. définitions).

Figure 1. Condamnations et compositions pénales des majeurs de 2023 à 2025

Type de décision	2023	2024*	2025**
Total			
Condamnations	516 871	523 172	**526 812**
Compositions pénales	69 696	70 563	**68 538**
Crimes			
Condamnations	2 159	2 549	**2 468**
Délits			
Condamnations	488 332	493 899	**500 280**
Compositions pénales	65 851	66 875	**65 100**
Contraventions			
Condamnations	26 380	26 724	**24 064**
Compositions pénales	3 845	3 688	**3 438**

Champ : condamnations et compositions pénales prononcées de 2023 à 2025 à l'encontre de personnes majeures, France.
Source : ministère de la Justice, SSER, fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques.
* Données semi-définitives.
** Données provisoires.

Six condamnations criminelles sur dix envers des personnes majeures sanctionnent des viols

En 2025, 59 % des condamnations criminelles à l'encontre des majeurs sanctionnent des viols, en légère hausse par rapport à 2024 (57 %). La part des homicides et des violences volontaires se stabilise à 32 %.

En 2025, la quasi totalité (99 %) des personnes majeures condamnées pour crime sont sanctionnées d'une peine de prison ferme (ou en partie ferme). En particulier, plus de la moitié (52 %) font l'objet d'une peine comprise entre 10 et 19 ans.

Figure 2. Répartition des 2 500 condamnations criminelles de 2025

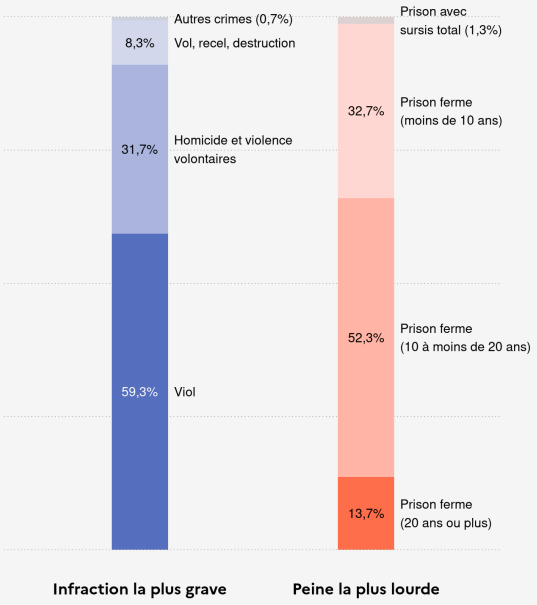

Lecture : pour 59,3 % des condamnations criminelles, l'infraction la plus grave est un viol.
Pour 13,7 % des condamnations criminelles, la peine la plus lourde est une peine de prison ferme de 20 ans ou plus.
Champ : condamnations prononcées en 2025 à l'encontre de personnes majeures, France.
Source : ministère de la Justice, SSER, fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques.

42 % des condamnations délictuelles de majeurs concernent des infractions à la circulation routière

Concernant les délits, les infractions liées à la circulation routière sont les plus représentées avec 211 000 condamnations, soit 42 % du total. Les condamnations pour atteinte à la personne suivent avec 23 %. Les atteintes aux biens sont moins nombreuses avec une part de 14 % parmi les condamnations délictuelles.

Les condamnations délictuelles comprennent des peines de prison dans la moitié des cas : 24 % de peines de prison ferme (ou en partie ferme) et 25 % de peines de prison avec sursis total (simple ou probatoire). Pour 35 % des condamnations délictuelles, la peine la plus lourde prononcée est une amende, pour 16 % une peine de substitution (travail d'intérêt général, suspension du permis de conduire, etc.) et pour moins de 1 % une dispense de peine.

Figure 3. Répartition des 500 000 condamnations délictuelles de 2025

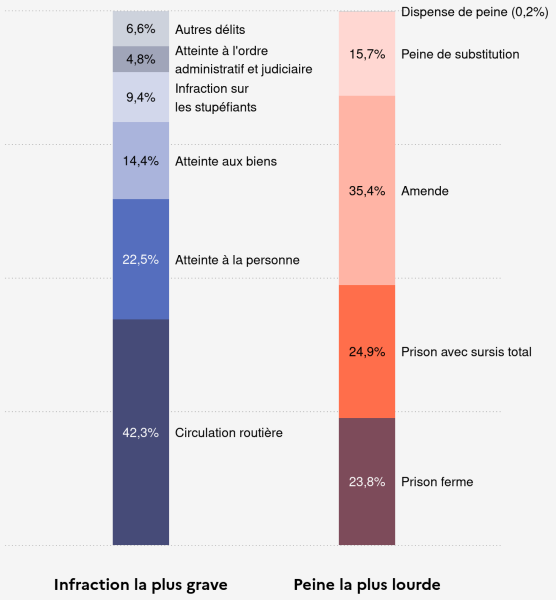

Lecture : pour 42,3 % des condamnations délictuelles, l'infraction la plus grave relève de la circulation routière.
Pour 23,8 % des condamnations délictuelles, la peine la plus lourde est une peine de prison ferme.
Champ : condamnations prononcées en 2025 à l'encontre de personnes majeures, France.
Source : ministère de la Justice, SSER, fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques.

La part d'atteintes à la personne parmi les condamnations contraventionnelles de majeurs augmente de 3 points depuis 2024

En 2025, sur le champ contraventionnel, les atteintes à la personne représentent 24 % des condamnations contre 21 % en 2024. En revanche la part de tous les autres contentieux baisse. En particulier, la part de condamnations pour contravention à la circulation routière passe de 57 % à 56 %. Par ailleurs, les condamnations pour atteinte à l'environnement ainsi que celles pour atteinte aux biens représentent entre 6 et 7 %.

Les personnes majeures condamnées pour des contraventions le sont en très grande majorité à une peine d'amende (94 %).

Figure 4. Répartition des 24 000 condamnations contraventionnelles (5e classe) de 2025

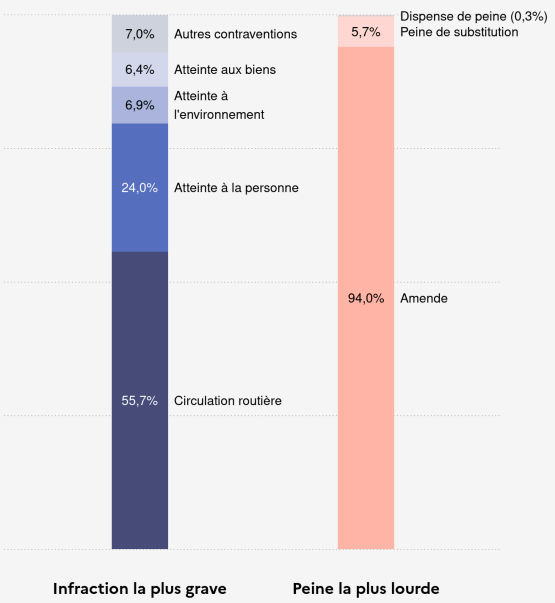

Lecture : pour 55,7 % des condamnations contraventionnelles, l'infraction la plus grave relève de la circulation routière.
Pour 94 % des condamnations contraventionnelles, la peine la plus lourde est une peine d'amende.
Champ : condamnations prononcées en 2025 à l'encontre de personnes majeures, France.
Source : ministère de la Justice, SSER, fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques.

En un an, les condamnations de personnes mineures pour crime augmentent de 11 %

En 2025, 660 condamnations criminelles sont prononcées par des juridictions pour mineurs, soit 60 de plus qu'en 2024 (+ 11 %).

Le nombre total de condamnations de personnes mineures se stabilise à 29 000, dont 97 % de condamnations délictuelles.

Les condamnations pour crimes et délits sont proportionnellement plus fréquentes chez les personnes mineures que chez les personnes majeures (+ 2 points), tandis que celles pour contraventions sont moins fréquentes (0,7 % des condamnations de mineurs contre 4,6 % pour les majeurs).

Figure 5. Condamnations et compositions pénales des mineurs de 2023 à 2025

Type de décision	2023	2024*	2025**
Total			
Condamnations	30 484	29 134	**29 143**
Compositions pénales	2 359	2 605	**2 449**
Crimes			
Condamnations	495	598	**662**
Délits			
Condamnations	29 759	28 315	**28 287**
Compositions pénales	2 280	2 533	**2 354**
Contraventions			
Condamnations	230	221	**194**
Compositions pénales	79	72	**95**

Champ : condamnations et compositions pénales prononcées de 2023 à 2025 à l'encontre de personnes mineures, France.
Source : ministère de la Justice, SSER, fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques.
* Données semi-définitives.
** Données provisoires.

Source et définitions

Périmètre

Cette publication se base sur l'ensemble des condamnations et compositions pénales des personnes physiques, relatives aux millésimes 2023 définitif, 2024 semi-définitif et 2025 provisoire du fichier statistique du Casier judiciaire. Le champ géographique retenu est la France hors collectivités d'outre-mer.

Source des données

Le fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques porte sur toutes les condamnations définitives et compositions pénales exécutées, à la suite d'une décision judiciaire relative aux infractions qualifiées de crime, délit ou contravention de 5e classe. Les amendes forfaitaires ne sont pas présentes car leur enregistrement au Casier judiciaire n'est pas encore mis en oeuvre.

Afin de disposer de statistiques complètes, une partie des données est estimée, en se basant sur les évolutions annuelles des volumes de jugements rendus dans les juridictions. Ainsi, les données 2025 ont, à la date de publication, un statut de diffusion provisoire (26,9 % de données estimées), et les données 2024 un statut semi-définitif (6,6 % de données estimées). Le total de condamnations et compositions pénales 2024 augmente de 2 % entre les données provisoires publiées en novembre 2025 et les données semi-définitives. Cette actualisation est portée par l'amélioration de la méthode d'estimation des compositions pénales, dont le total augmente de 3,6 %. A contrario, le nombre total de condamnations baisse de 1,3 %.

Le statut de diffusion des données 2023 devient définitif. Par rapport aux données semi-définitives publiées en novembre 2025, l'actualisation des données 2023 est très faible (moins de 1 % d'écart sur le total).

Une fiche source fournit une description plus complète du fichier statistique du Casier judiciaire.

Définitions

Casier judiciaire national

Depuis la loi du 4 janvier 1980 relative à l'automatisation du Casier judiciaire, un fichier informatisé comprenant, entre autres, les condamnations et compositions pénales prononcées par les autorités judiciaires, est tenu par le Casier judiciaire national, service à compétence nationale placé sous l'autorité du ministre de la Justice. À l'aide de ce fichier, le Casier judiciaire mémorise selon les règles définies par la loi, gère conformément aux règles fixées par le code de procédure pénale et restitue sous forme d'extraits appelés bulletins de Casier judiciaire.

Condamnation

La condamnation pénale est une décision prononcée par une juridiction pénale de jugement à l'encontre d'une personne jugée coupable d'une ou plusieurs infractions et sanctionnée d'une ou plusieurs peines, avant d'être inscrite au Casier judiciaire.

Composition pénale

La composition pénale est une alternative aux poursuites pénales renforcée. Elle est proposée par le procureur de la République à une personne majeure ou à un mineur de plus de 13 ans qui reconnaît avoir commis un ou plusieurs délits punis d'une peine d'amende ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à 5 ans. Elle est également applicable aux contraventions. Contrairement aux autres alternatives aux poursuites, la sanction est inscrite au Casier judiciaire. Elle est inscrite après exécution.

Infraction la plus grave

En cas d'infractions multiples dans une condamnation, l'infraction la plus grave calculée correspond à l'infraction dont la qualification est la plus grave (crime, délit, contravention). En cas d'égalité, elle correspond à l'infraction dont l'encouru maximum est le plus élevé.

Peine la plus lourde

Les peines peuvent être classées par ordre de gravité décroissant, de la peine de prison ferme à la dispense de peine. Quand plusieurs peines sont prononcées, la peine la plus lourde calculée correspond à la peine la plus grave.

Personne mineure

Les personnes mineures sont définies dans cette publication comme les personnes sanctionnées par les juridictions pour mineurs. Celles-ci jugent des personnes mineures aux moment des faits. Cependant, pour une même affaire impliquant des majeurs et des mineurs, les majeurs peuvent être jugés par cette juridiction pour mineurs et considérés comme tels dans cette publication.

Pour en savoir plus

- Le Breton S., Levet A., 560 000 condamnations prononcées en 2024, Infos Rapides Justice n°33, novembre 2025, SSER
- Le Bihan E., Le Breton S., Près de 550 000 condamnations prononcées en 2023, Infos Rapides Justice n°21, décembre 2024, SSER

Découvrez nos collections

- Infos Rapides Justice
- Infostat Justice
- Dossier Méthode
- Chiffres clés de la Justice
- Références Statistiques Justice
- Rapport d'études

Site Internet du SSER

Les données des figures associées à cette publication sont disponibles sur le site internet du SSER : **https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-statistiques**

Directeur de la publication : **Pascal Chevalier**
Rédacteur en chef : **Thierry Ziliotto**
Maquette : **SSER**
ISSN 1252-7556 ©Justice 2026

SSER
Statistique publique de la justice